



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works & Government Services  
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et  
Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.E.)

Halifax  
Nova Scotia  
B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.E.)  
Halifax  
Nova Scot  
B3J 1T3

<b>Title - Sujet</b> CCGC Mechanical and Sprinklers	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EB144-190543/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EB144-19-0543	<b>Date</b> 2018-07-04
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWA-121-5750	
<b>File No. - N° de dossier</b> PWA-8-80020 (121)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-08-21</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Russell (PWA), Alex	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwa121
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 401-8180 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## La modification 001 porte sur les points suivants :

### 1.0 Questions et réponses

#### **Question 1**

Ce projet est complexe. Pouvons-nous obtenir une prolongation du délai?

#### **Réponse 1**

**Non.**

Selon les règles de l'ALENA, la durée minimale d'affichage d'un projet de cette envergure sur [www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca) est de 40 jours. Ce projet a été affiché pour une période d'appel d'offres de 63 jours, ce qui constitue le maximum qui peut être autorisé pour ce projet en particulier. Pour attribuer ce contrat, SPAC a besoin de l'approbation du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Les délais pour cette approbation sont très stricts, et une prolongation de la période d'appel d'offres compromettrait la capacité d'attribuer ce contrat en hiver 2018-2019.

#### **Question 2**

Pour quelle raison n'y a-t-il pas ouverture des soumissions en public?

#### **Réponse 2**

Étant donné qu'il s'agit d'un appel d'offres à deux enveloppes, aucune ouverture en public ne peut être effectuée avant que n'ait été examinée l'annexe 4 portant sur les qualifications de l'entrepreneur. De plus, en raison du laps de temps entre la clôture des soumissions et la date d'attribution prévue (voir la question et réponse 1), les résultats des soumissions demeureront confidentiels jusqu'à ce qu'un contrat puisse être attribué. Conformément à IP07, les résultats des soumissions seront fournis à tous les soumissionnaires une fois que l'approbation de l'attribution du contrat aura été reçue.

#### **Question 3**

Comment les éléments imprévus durant la démolition seront-ils gérés?

#### **Réponse 3**

Le représentant du Ministère émettra une modification au contrat (ordre de modification) qui permettra d'évaluer les conditions inconnues qui peuvent être découvertes pendant la construction, en vue d'un paiement en fonction du temps et du matériel et conformément à la CG6.4.2. Les feuilles de temps et de matériel seront approuvées quotidiennement par le représentant sur place du représentant du Ministère. L'entrepreneur devra fournir des taux horaires pour les transactions effectuées après l'attribution, ainsi que des factures pour les matériaux achetés. Les changements importants se feront en suivant les processus d'avis de modification proposée et d'ordre de modification.

#### **Question 4**

Les retenues seront-elles remises à la fin de chaque étape?

#### **Réponse 4**

Le représentant du Ministère acceptera l'achèvement partiel substantiel pour chaque bâtiment comme terminé et remettra les retenues conformément à la CG5.4 et la CG5.5, comme suit :

- 95 % des retenues seront remises quand les éléments suivants seront soumis :
  - déclaration statutaire;
  - formulaires de transfert de la garde signés, accompagnés des pièces jointes définies à l'annexe B;
  - confirmation par le représentant du Ministère et l'agent de mise en service que les éléments suivants ont été réalisés :
    - tous les documents de mise en service (vérification statique et formulaires de vérification de démarrage) sont complets et soumis,
    - tous les systèmes de bâtiment sont fonctionnels, leurs essais de rendement sont terminés, tous les problèmes sont résolus et les attestations requises sont obtenues (p. ex. alarmes de feu, gicleurs, etc.), à l'exception de la mise en service des articles saisonniers,

- les manuels de formation et de fonctionnement et entretien sont terminés,
- Veuillez consulter la section 01 91 13, paragraphe 1.5.14;
- Les dessins d'après exécution, les études, etc., sont acceptés.

Les 5 % qui restent du montant des retenues seront remis lorsqu'on jugera que toutes les étapes du projet seront terminées. Veuillez consulter la CG5.5.

#### **Question 5**

Que se passe-t-il si nous ne proposons pas le Plan de mobilisation des Autochtones mentionné?

#### **Réponse 5 :**

Les soumissions qui ne comprennent pas le plan exigé seront jugées comme non conformes et l'enveloppe de la soumission sera retournée sans être décachetée.

#### **Question 6**

En ce qui concerne la participation des Autochtones, y a-t-il un numéro où l'on peut appeler pour se renseigner sur la main-d'œuvre autochtone dans la région?

#### **Réponse 6**

Nous vous recommandons le Mi'kmaw Economic Benefits Office (MEBO), situé à Sydney. Pour en savoir plus, vous pouvez les appeler au 902-562-4700 et visiter le [www.mebons.ca](http://www.mebons.ca).

#### **Question 7**

Il n'y a pas beaucoup d'espace libre autour des lieux, même quand on tient compte de la zone de dépôt de l'entrepreneur. Y aura-t-il un endroit où l'on pourra entreposer le matériel et l'équipement achetés à l'avance? Recevrons-nous un paiement pour le matériel qui a été livré sur les lieux, mais qui n'a pas été installé?

#### **Réponse 7**

Pour en savoir plus sur l'espace d'entreposage de SPAC, veuillez consulter le paragraphe 1.8.3 de la section 01 11 00, Résumé des travaux, des caractéristiques techniques. Le représentant du Ministère effectuera les paiements pour le matériel qui se trouve sur les lieux, mais qui n'a pas été intégré aux travaux lorsqu'il sera livré à l'espace d'entreposage de SPAC. Afin que l'on puisse effectuer ces paiements, il faudra fournir des copies des factures.

#### **Question 8**

Est-il possible de changer la date de la visite des lieux ou d'ajouter une plage horaire plus tard dans le processus d'appel d'offres afin d'accorder aux entrepreneurs plus de temps pour s'occuper des exigences du projet durant l'estimation?

#### **Réponse 8**

Il n'est pas possible de modifier la date de visite des lieux ou d'en ajouter une. L'échéancier de ce projet est très strict.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**